

COMPTE RENDU
DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU

Mercredi 07 Mars 2012

Salle du Port

Cubzac Les Ponts

Présents : 27

Mr AUGENDRE Jean Paul (Saint Antoine), **Mr BIROLEAU Benjamin** (Saint André de Cubzac), **Mme BOURSEAU Christiane** (Virzac), **Mr CLAVEREAU Jean Pierre** (Cubzac Les Ponts), **M CRANBEDOU Dominique** (Saint Gervais), **Mr DUMAS Alain** (Saint Gervais), **Mr FAURE Jean Georges** (Salignac), **Mme GAUTHIER Françoise** (Saint Laurent d'Arce), **Mr GUILLAUD Florion** (Saint André de Cubzac), **Mr GUINAUDIE Sylvain** (Aubie Espessas), **Mr JEANNET Serge** (Gauriaguet), **Mr LAGABARRE José** (Peujard), **Mr LAMEZAGUE Jean Guy** (Virzac), **Mr MABILLE Christian** (Peujard), **Mr MANSUY Ludovic** (Saint André de Cubzac), **Mr MERCADIER Armand** (Salignac), **Mr MICHAUX Alain** (Saint André de Cubzac), **Mme MORAGUES Danièle** (Saint André de Cubzac), **Mr MORISSET Laurent** (Saint Gervais), **Mr PASTUREAU Alain** (Saint André de Cubzac), **Mr POIRIER Jean Paul** (Salignac), **Mr POULAIN Alex** (Aubie Espessas), **Mr POUX Vincent** (Saint André de Cubzac), **Mme PRUD'HOMME Florence** (Saint André de Cubzac), **Mr RAYNAL Vincent** (Cubzac Les Ponts), **Mme SAGASTI Sylvie** (Peujard), **Mr TABONE Alain** (Cubzac Les Ponts),

Absents : 5

Mr BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce), **Mr BRUN Jean Paul** (Saint Antoine), **Mr MONTANGON Alain** (Gauriaguet), **Mr PILARD Christophe** (Saint André de Cubzac), **Mr VIGNES Lionel** (Saint Laurent d'Arce)

Secrétaire de séance : Monsieur TABONE Alain

Monsieur Alain TABONE Maire de Cubzac les Ponts accueille les membres du Conseil Communautaire. Il informe l'assemblée de la signature de la promesse de vente liée au Village des marques, félicitant le président et son équipe pour le travail effectué, c'est une première étape, mais il rappelle qu'il convient d'être solidaire et uni derrière ce projet afin d'offrir les opportunités d'emploi à nos jeunes sur ce territoire.

Christian Mabille ajoute qu'il a rencontré le Préfet la semaine passée et que le dossier de CDAC a été déposé la veille (6 mars) pour examen par les services instructeurs de la préfecture qui ont réservé un bon accueil, ce qui laisse présager une instruction rapide avec à la clé la convocation de la CDAC à laquelle la CDC participera pour un dossier qui ressemble beaucoup au précédent, et qui avait été voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant principalement budgétaire, il confie la conduite de la séance à Alain Pastureau sur ces points.

Lors de l'appel le Conseil Communautaire comporte 27 élus présents le quorum est atteint.

Alain Tabone est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

I. Rapport n°13-2012 / Délibération n°2012-13 Compte Administratif Communauté de Communes du Cubzaguais 2011

Monsieur Le Président expose,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2011 dont la présentation est jointe.

M MABILLE, Président de la Communauté de Communes du Cubzaguais, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

II. Rapport n°14-2012 / Délibération n°2012-14 Compte de Gestion Communauté de Communes du Cubzaguais 2011

Monsieur Le Président expose,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2011 de la collectivité.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

III. Rapport n°15-2012 / Délibération n°2012-15 Affectation du résultat Communauté de Communes du Cubzaguais 2011

Monsieur Le Président expose,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de procéder l'affectation du résultat 2011 comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	Excédent-----1 128 805.08€ Déficit*****
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du CA)	Excédent-----3 281 006.84€ Déficit*****
Résultat de clôture à affecter (A1) (A2)	Excédent-----4 409 811.92€ Déficit*****

- Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent***** Déficit ----- 24 617.40€
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001	Excédent-----69 734.31€ Déficit*****

**IV. Rapport n°16-2012 / Délibération n°2012-16 COMPTE ADMINISTRATIF 2011
ZAC**

Monsieur Le Président expose,

Discussions :

Monsieur Capera fait remarquer que le chiffre comporte une petite erreur puisqu'il convient de prendre en compte 350 538,13 centimes et non 350 538,23. Mais précise que c'est le bon chiffre qui figure sur les délibérations.

Nicolas Bertaud confirme que l'erreur ne concerne que le diaporama et que les chiffres contenus dans les versions papiers à signer contiennent le bon chiffre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le compte administratif 2011 ZAC dont la présentation est jointe.

M MABILLE, Président de la Communauté de Communes du Cubzaguais, s'est retiré, et n'a pas pris part au vote.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**V. Rapport n°17-2012 / Délibération n°2012-17 COMPTE DE GESTION 2011
Budget Annexe ZAC**

Monsieur Le Président expose,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2011 du Budget annexe ZAC Parc d'Aquitaine.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

VI. Rapport n°18-2012 / Délibération n°2012-18 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2011 ZAC

Monsieur Le Président expose,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de procéder l'affectation du résultat 2010 ZAC comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	Excédent : ----- 167 492.72€ Déficit *****
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du CA)	Excédent -----66 893.28€ Déficit*****
Résultat de clôture à affecter (A1) (A2)	Excédent-----234 386.00€ Déficit*****

- Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice 350 538.13€	Excédent ----- Déficit *****
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001 556 348.41€	Excédent ***** Déficit -----
Résultat comptable cumulé R001 D001 205 810.28€	Excédent ***** Déficit -----
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	*****
Recettes d'investissement restant à réaliser	*****
Solde des restes à réaliser	*****
(B) Besoin (-) réel de financement 205 810.28€	----- -
Excédent (+) réel de financement	*****

- **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**
Résultat excédentaire A1

En couverture du besoin réel de financement (B) de la section d'investissement
 (Recette budgétaire R1068) 205 810.28€

En dotation complémentaire en réserve
 (Recette budgétaire au compte R1068)

SOUS TOTAL (R1068) 205 810.28€

En excédent reporté à la section de fonctionnement
 (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget n+1):
 28 575.72€

TOTAL A1----- : 28 575.72€

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur
 (Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de
 fonctionnement D002) :*****

- **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 :-----	R002 : 28 575.72€	D001 : 205 810.28€	R001 : € R1068 : 205 810.28€

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**VII. Rapport n°19-2012 / Délibération n°2012-19 Débat d'Orientations Budgétaires
 2012 Budget général**

Monsieur Le Président expose,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réunion de Bureau, et la réunion de la Commission Administration Générale, Finances, Communication et Développement partagé,

Oui, l'exposé de Monsieur Le 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes du Cubzaguais sur la base d'un diaporama remis en même temps que la convocation à tous les délégués du Conseil Communautaire.

Discussion :

Benjamin Biroleau demande une précision concernant le FPIC dans sa version « horizontale » à savoir si cela dépend du département ou de la région et s'étonne donc que l'on attende les chiffres de l'Etat, alors que le document présenté rattache la notion de FPIC horizontal au Département ou à la Région.

Alain Pastureau lui répond que les collectivités ne fixent rien, elles vont constater si elles sont bénéficiaires ou contributrices et que la répartition est du ressort de l'EPCI, ce sera donc à nous de décider comment nous répartirons ce fonds au niveau des communes.

Benjamin Biroleau a l'impression que l'on dépend du département ou de la région sur la somme attribuée.

Christian Mabile demande au Directeur Général des Services de préciser ce point.

Nicolas Bertaud explique que les recettes prélevées sur les communes ou communautés de communes pour alimenter le FPIC vont être reversées aux CDC et communes, à charges pour les CDC de décider des modalités de redistribution sur la base de critères légaux. C'est en cela que nous pouvons parler de péréquation horizontale. Par contre tous les calculs du FPIC sont effectués par les services fiscaux, et les modalités de répartition sont décidées par la loi et puis par décret. La Communauté de Communes du Cubzaguais sera bénéficiaire, selon les premières informations officielles, à hauteur de 99 000€. Mais ce chiffre n'a pas été notifié à la CdC ni les critères de répartition. A titre d'exemple, la CUB et une autre CdC du nord Gironde seront contributrices à ce fonds

Alain Pastureau présente alors à l'assemblée un document sur le classement des EPCI de Gironde indiquant ceux qui seraient contributeurs et ceux qui seraient bénéficiaires.

Sur un autre sujet, Alain Pastureau indique que les changements de taux de TVA vont peser sur les dépenses (avec le taux de TVA réduit et demain peut-être l'autre taux de TVA), ainsi que certaines charges comme le carburant l'électricité chauffage etc.

Alain Pastureau estime que les dépenses de fonctionnement seront supérieures en 2012 par rapport à 2011 même si l'on essaye de les contenir au niveau de 2011 en inscrivant les mêmes chiffres. Nous avons notamment des services nouveaux qui vont fonctionner sur une année pleine et d'anciens postes vacants ont été pourvus (Développement Economique et Aménagement du Territoire).

La cotisation SMICVAL devrait connaître une baisse globale, mais va dépendre de l'augmentation du nombre d'habitants.

Sylvain Guinaudie précise que le produit appelé pour 2012 est 800 000€ de moins qu'en 2011 et 2 millions d'euros de moins qu'en 2008 sur la globalité du SMICVAL

Benjamin Biroleau précise que pour le Pays de la Haute Gironde la prévision budgétaire du dernier conseil laisse penser à une augmentation de l'ordre de 3%.

Vincent POUX remarque que les charges de personnel ont augmentées de 22%. Alain Pastureau lui indique que le chiffre évoqué représente la proportion de ces charges par rapport aux recettes, il ne s'agit pas du taux d'augmentation.

Vincent Poux poursuit alors en recommandant d'être vigilant sur le montant de l'enveloppe et sur le maintien et la maîtrise de la masse salariale pour l'année à venir.

Sur le sujet des heures demandées par les ALSH pour dégager du temps afin de monter des projets, Vincent Poux demande quels sont les projets.

Nicolas Bertaud lui explique que les animateurs ont demandé des heures en dehors de leur temps de présence pendant les horaires d'ouverture des structures afin de monter des projets plus concrets et qu'en échange il leur a été demandé de réduire les activités « payantes » de sorte à ce qu'au global on reste dans la même enveloppe même si les imputations ne se compensent pas au même chapitre.

Vincent Poux souhaite une présentation de ce dispositif par une évaluation et ajoute qu'il pensait voir des actions d'échanges avec d'autres CLSH ou des projets de colonies de vacances comme il avait déjà été demandé.

Vincent Poux revient sur la fait qu'au niveau de la micro crèche nous avons reçu plus que ce que l'on pensait et demande si il y avait eu une sous-estimation. Il s'interroge sur les conséquences en fonctionnement sur une année pleine.

Nicolas Bertaud lui explique que cette année nous avons fonctionné 8 mois sur 12 donc 2012 il y aura plus de dépenses mais que sur 2011, nous pensions ouvrir plus tôt d'où l'écart entre le prévu et le réalisé au compte administratif et qu'il convient d'inscrire cette année les recettes liées à 12 mois de fonctionnement.

Alain Pastureau rappelle qu'accueillir davantage d'enfant notamment pour les CLSH représente un coût supplémentaire qu'il convient de prendre en compte.

Sur le programme prévisionnel d'investissement et la question de l'éligibilité du dispositif des fonds de concours pour les parkings multimodaux en dehors des gares, Vincent Poux estime qu'il conviendrait d'attendre l'enquête du Pays sur les modalités de co-voiturage pour savoir quelles communes ont le plus de besoins puisque 20 000€ pour chacune ne semble pas équitable eu égard à la population, à la proximité des voies de circulation, le principe étant d'avoir des nœuds multimodaux qui requiert à proximité une gare, une voie d'accès puisque c'est là qu'il y a par définition le plus de co-voiturage.

Christian Mabile ne sait pas si l'étude pays aura beaucoup d'impacts sur nous. Il explique que nous en avons déjà une idée dans chacune des communes cela s'illustre

par les stationnements « sauvages » existants actuels et qu'il y a donc une demande manifeste.

Armand Mercadier estime que c'est une bonne idée, lui-même étant concerné, parce que le parking de la Gare de Saint André va être très vite saturé et qu'il convient de ne pas attendre cet état de fait avec des stationnements sauvages et anticiper avec des parkings en aval. Le SIADD prévoit la jonction des communes entre elles avec un principe de rabattage. Il invite ses collègues à étudier leur besoin notamment parce que le contexte économique pourrait favoriser ce phénomène.

Vincent Raynal a l'impression que le montant lui semble faible étant donné que ce genre d'équipement chiffre vite.

Alain Pastureau rappelle que nous sommes sur des enveloppes qu'il s'agit d'un fond de concours et qu'il faut prendre le temps de monter le projet.

Armand Mercadier rappelle que ces projets sont éligibles à la DETR. Et que l'apport de la CdC serait un complément logique.

Vincent Poux revient sur la mise en cohérence vis à vis des rabattements. Le SRIT permet d'avoir des subventions au niveau régional et il convient de commencer par l'analyse des flux trop denses. Il précise ne pas mettre en doute le montant, mais le côté équitable, le transport n'étant pas équitable et sans être discriminant, il s'agit d'employer les euros au bon endroit de façon à avoir une pertinence et un résultat sur ce que l'on veut faire. Lorsque l'on sait la part que représente le coût des déplacements dans le budget des ménages, plutôt que de donner des aides directs aux habitants il faut anticiper par des investissements qui permettront indirectement de soulager le budget des ménages. En allant plus loin, il conviendrait d'installer les services (crèches) à côté de ces gares ou points multimodaux pour optimiser cette politique.

Christian Mabile rappelle toutefois que ce ne sont pas les seuls critères d'implantation des services publics.

Danièle Moragues demande s'il est prévu une réfection ou amélioration dans le gymnase intercommunal au budget 2012.

Il lui est confirmé qu'une expertise est en cours au niveau de la toiture (nombreuses pénétrations d'eaux), mais que cela prend du temps car ces infiltrations n'ont pas été localisées par les experts. D'une manière générale, comme pour les autres bâtiments des travaux de gros entretiens vont être inscrits.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2012, sur la base de l'annexe jointe.

VIII. Rapport n°20-2012 / Délibération n°2012-20 Débat d'Orientations Budgétaires 2012 Budget annexe ZAC Parc d'Aquitaine

Monsieur Le Président expose,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réunion de Bureau, et la réunion de la Commission Administration Générale, Finances, Communication et Développement partagé,

Oui, l'exposé de Monsieur Le 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes du Cubzaguais,

Discussion :

Danièle Moragues demande si le nettoyage des terrains est incorporé aux dépenses.

Il lui est répondu que le nettoyage/défrichage n'est pas à notre charge, seule une éventuelle dépollution serait concernée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2012, du Budget annexe ZAC Parc d'Aquitaine, sur la base du document ci-joint.

IX. Rapport n°21-2012 / Délibération n°2012-21 Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Monsieur Le Président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1
Considérant qu'il est fort probable que le vote du budget intervienne au cours du mois d'avril 2012.

Avant cette date, la Communauté de Communes du Cubzaguais doit engager de nouvelles dépenses d'investissement non engagées en 2011, notamment afin de permettre la poursuite du SCOT, l'avancement des travaux sur la viabilisation des parcelles du PIC, la livraison des repas à la micro crèche de Peujard, ainsi que l'achat de petits matériels nécessaires au fonctionnement des services.

Discussion :

Il est précisé que la somme de 16000€ concerne le véhicule de liaison chaude pour la MCP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à engager et mandater, par anticipation au vote du budget primitif des dépenses en investissement, dans les limites des montants suivants :

Chapitre	Imputation	Nature	Montant
20	202	Frais liés à a réalisation des documents d'urbanisme	13 500,00 €
20	2033	Frais d'insertion (marchés publics)	3 500,00 €
21	2135	Installations générales agencements	4 500,00 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00 €
21	2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	11 000,00 €
21	2182	Matériel de transport	16 000,00 €
23	2312	Terrains	8 000,00 €
23	2313	Construction	1 200,00 €
Total			58 700,00 €

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

X. Rapport n°22-2012 / Délibération n°2012-22 Acquisitions Foncières ZAC PARC D'AQUITAINE – Parcelles A 1782, 1783, 1784 et 1785.

Monsieur Alain Dumas explique le dossier. Christian Mabilie précise qu'il est bien d'arriver à une négociation amiable.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 Mars 2008 portant déclaration d'utilité publique des travaux de création de la ZAC « Parc d'Aquitaine », et des acquisitions de parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet,

Vu la délibération du conseil communautaire n°28-2005, en date du 28 avril 2005, fixant le périmètre d'études et les modalités de concertation ouverte sur le projet de la ZAC,

Vu la délibération du conseil communautaire n°44-2005 en date du 23 septembre 2005, ajustant le périmètre de concertation de la ZAC,

Vu la délibération du conseil communautaire n°07-2006 en date du 03 mars 2006 créant la ZAC Parc d'Aquitaine,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°57-2006 en date du 08 novembre 2006 arrêtant le dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Aquitaine,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°05-2007 en date du 21 février 2007 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Aquitaine,

Vu l'avis du service des domaines en date du 13 octobre 2011

Dans le cadre de la création de la ZAC « Parc d'Aquitaine » par la Communauté de Communes du Cubzaguais, il est nécessaire que cette dernière fasse l'acquisition des parcelles cadastrées A 1783 et 1785, d'une contenance de 9 565 m², et A 1782 et A 1784, d'une contenance de 3 283 m², sises à Saint-André de Cubzac - ZAC Parc d'Aquitaine, et appartenant à Monsieur William BALMES et Marie-France COUTANCE.

Ces parcelles sont intégrées dans le périmètre d'expropriation pour cause d'utilité publique défini par arrêté préfectoral en date du 21 Mars 2008.

Après négociation amiable, les propriétaires actuels accepteraient de vendre les dites parcelles pour un montant total de 155 529 €, comprenant l'indemnité principale, et l'indemnité de remploi. Cette cession amiable permettrait ainsi de sortir de la procédure d'expropriation en cours.

Le service des domaines a estimé la valeur de ces terrains à un montant global de 155 529 €, selon les modalités suivantes :

Parcelles	Indemnité principale	Indemnité de remploi	Total
A 1783 et 1785	80 478 €	9 048 €	89 526 €
A 1782 et 1784	59 094 €	6 909 €	66 003 €
		TOTAL	155 529 €

Cette évaluation ne prend pas en compte la présence d'une plateforme (à cheval sur les quatre parcelles) permettant de recevoir des poids lourds et de stationner de l'habitat léger mobile, d'un compteur électrique, d'un d'eau, et d'une clôture en façade avec portail d'entrée. Une indemnité accessoire devrait être versée à Monsieur William BALMES et Marie France COUTANCE, à hauteur de 41 000 €, ce qui porterait le prix d'achat global des terrains, plus indemnité accessoire à 196 529 €.

Discussion :

Danièle Moragues demande si ces familles ont retrouvé des terrains.

Alain Dumas lui répond par l'affirmative avec un remploi dans le lot et Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition par la Communauté de Communes du Cubzaguais, des parcelles cadastrées A 1782, 1783, 1784 et 1785, d'une superficie totale de 12 848 m², situées à Saint André de Cubzac - ZAC « Parc d'Aquitaine », et appartenant à Monsieur William BALMES et Marie-France COUTANCE, pour un montant de 155 529 €.
- D'autoriser le Président à verser une indemnité accessoire liée à la présence d'une plateforme (à cheval sur les quatre parcelles) permettant de recevoir des poids lourds et de stationner de l'habitat léger mobile, d'un compteur électrique, d'un d'eau, et d'une clôture en façade avec portail d'entrée, pour un montant de 41 000 €, ce qui porterait le prix d'acquisition global de ces parcelles à 196 529 €.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition, et notamment la promesse d'achat correspondante, et les actes authentiques notariés de transfert de propriété avec les propriétaires sus mentionnés,
- De désigner la SCP Viossange/Latour comme notaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais pour cette opération.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

XI. Rapport n°23-2012 / Délibération n°2012-23 Cession de terrain (parcelles AB 1819 et AB 1820)

Monsieur Le Président expose,

Monsieur et Madame Raymond LOBRE, anciens propriétaires d'un terrain situé sur le périmètre de la ZAC Parc d'Aquitaine, et relogés par la Communauté de Communes du Cubzaguais, Chemin de Tasta, sont intéressés par l'acquisition des parcelles AB 1819 et AB 1820, d'une superficie totale de 1 448 m², également situées chemin de Tasta, à Saint-André de Cubzac.

Les domaines ont estimé la valeur vénale des dites parcelles à 18 500 €, soit 12.80 €/m² (évaluation ci-jointe).

Il s'avère néanmoins que ces parcelles ne sont pas constructibles compte tenu de la présence de carrières souterraines avec une zone non aedificandi couvrant l'ensemble des deux parcelles, et de réseaux d'écoulement des eaux sur celles-ci.

Le prix fixé par les Domaines est donc tout à fait surévalué, compte tenu de l'ensemble de ces éléments.

Le prix de la vente pourrait donc être fixé à 1.65 € / m², soit un prix médian entre le prix d'acquisition pratiqué sur la ZAC Parc d'Aquitaine (environ 2.70€) et le prix d'un terrain nu non constructible (1€).

Discussion :

Il est précisé qu'il s'agit surtout d'enlever cette verrue non entretenue de notre patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- De passer outre l'évaluation des domaines pour les raisons sus - mentionnées,
- D'autoriser la cession, par la Communauté de Communes du Cubzaguais, des parcelles cadastrées AB 1819 et AB 1820, d'une superficie totale de 1 448 m², situés Chemin du Tasta, à Saint André de Cubzac, à Monsieur et Madame Raymond LOBRE, pour un montant de 2 389.20 €.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession, et notamment la promesse d'achat correspondante, et les actes authentiques notariés de transfert de propriété avec les propriétaires sus mentionnés,
- De désigner la SCP Viossange/Latour comme notaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais pour cette opération.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

XII. Rapport n°24-2012 / Délibération n°2012-24 Dématérialisation des actes

Monsieur Le Président expose,

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, autorisent la transmission des actes des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale par voie électronique.

Par délibération n° 49-2009 le conseil communautaire fait le choix de mettre en place une convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité via le portail FAST.

La Communauté de Communes souhaite continuer la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et les actes liés à la comptabilité publique, tout en bénéficiant d'un logiciel libre et donc gratuit.

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier le tiers de télé transmission afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur.

La communauté de communes utiliserait donc à compter du 15 mai 2012, (date à laquelle prends fin les relations avec FAST) le tiers de télé transmission appelé S2LOW dont l'opérateur exploitant du dispositif est l'ADULLACT

Préalablement à la mise en œuvre de la télé transmission des actes soumis au contrôle de légalité et à la dématérialisation de la comptabilité publique, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département les conventions idoines fixant les modalités de transmission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Président à signer avec le Préfet de la Gironde la convention relative à la télé transmission des actes soumis au contrôle de légalité et avec les autorités compétentes les conventions relatives à la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité publique.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

XIII. Rapport n°25-2012 / Délibération n°2012-25 Formes itinérantes 2012

Monsieur Le Président

Dans le cadre d'une Programmation culturelle de Pays, CLAP organise la venue du 4 au 14 avril 2012 de la compagnie Nicole et Martin avec les spectacles « La jeune fille

sans main », « Les musiciens de Brême » et « Le pêcheur et sa femme » pour 4 représentations.

La Compagnie Nicole et Martin

Plus de dix ans déjà que Nicole et Martin sillonnent l'Europe en roulotte pour installer leur chapiteau blanc et revisiter les contes de Grimm. Entre cirque et théâtre, leur univers tendre, drôle et sensible séduit aussi bien les enfants que les adultes, grâce à une expression en mouvement pleine d'humour.

Objet

- Favoriser le développement de l'offre culturelle sur le Pays par la création d'une programmation culturelle de Pays et par la mise en place d'actions communes,
- Mettre en valeur les ressources culturelles du territoire en soutenant les initiatives professionnelles existantes, (CLAP) ceci dans un souci d'ancrage et d'appropriation par les populations résidentes de manifestations et d'opérations culturelles d'ampleur départementale voire régionale, et en assurant une pérennité d'action dépassant le seul cadre événementiel.
- Mettre en œuvre conjointement un programme de sensibilisation et d'initiation aux arts du spectacle, à forte dimension éducative, ce programme d'éducation artistique privilégiera la mise en réseau et la coopération tant des établissements scolaires que des structures à dimension éducative (Point Jeunes, bibliothèques, associations de soutien scolaire et/ou de réinsertion, missions locales, coordonnateurs enfance-jeunesse...)
- Agir contre toutes les formes d'exclusions culturelles et pour l'accès de tous à la culture et renforcer le lien social entre toutes les catégories de population en mobilisant des publics différents.

Le Projet

La venue Nicole et Martin est l'occasion de mobiliser des publics jeunes de tout le Pays. Ainsi, le Pays et les 5 CDC par le biais de leurs CLSH, RPA, CCAS, CIAS, et autres structures participent au développement d'une offre culturelle adaptée à tous les publics et rare dans notre territoire.

La participation de la Communauté de Communes

Le partenariat entre CLAP et le Pays réside dans une subvention au projet de 1080 € pour chacune des 5 CDC du Pays. Chaque CDC disposera de 90 places.

Ce budget de 1080 € par CDC contribue à prendre en charge pour partie les cachets, le transport, les droits d'auteurs, les frais de communication et frais techniques.

La CDC détachera une personne pour le montage et le démontage du chapiteau qui auront lieu le jeudi 5 avril 2012 de 8h à 15h et le vendredi 13 avril 2012 de 9h à 13h.

Pour information, la Communauté de Communes accueillante en 2012, la CCB (Canton de Blaye), prend à sa charge le déficit de la manifestation soit 3500 €.

Une convention de partenariat unira donc CLAP à la CCB et le Pays (en tant que représentant des CDC du Pays et conformément à la convention de partenariat (2007-2011) « Mise en œuvre de manifestations communes aux cinq Communautés des Communes du Pays de la Haute Gironde »).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la mise en œuvre de cette opération et notamment l'avenant de prolongation de la convention de partenariat 2007-2011

- d'octroyer une subvention de 1080 € au bénéfice de l'association CLAP,

- de détacher une personne pour le montage et le démontage du chapiteau le jeudi 5 avril 2012 de 8h à 15h et le vendredi 13 avril 2012 de 9h à 13h.

- de dire que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2012, chapitre 65 fonction 01.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

XIV. Rapport n°26-2012 / Délibération n°2012-26 Convention Forum Job d'été 2012

Monsieur Le Président expose,

Suite à la première organisation du Forum Job d'Été en 2009 et 2010 à Bourg sur Gironde et en 2011 à St Ciers sur Gironde par les 5 Communautés de Communes et la Mission Locale de la Haute Gironde, et compte tenu du succès de la manifestation et de la demande des jeunes, il a été proposé de reconduire l'opération en 2012.

Ce Forum aura pour but de leur permettre d'accéder sur un même lieu à des offres d'emploi, à des rencontres avec des employeurs, à des informations sur les formations, sur le logement...

L'emploi des jeunes étant une préoccupation importante des partenaires du territoire, il a été proposé par la Mission Locale d'organiser cette manifestation avec les communautés de communes de la Haute Gironde.

La Mission Locale Haute Gironde propose que les Communautés de Communes de Blaye, de Bourg, du Cubzaguais, de l'Estuaire, de Saint Savin et la Commune de Saint Ciers sur Gironde participent au projet en co-organisant le Forum et en apportant un soutien financier.

Considérant que dans ce cadre, une convention annuelle doit être signée. Celle-ci définira le projet « Forum Job d'été et apprentissage 2012 ». La Communauté de Communes du Cubzaguais en co-organisation avec celle de St Savin sera organisatrice de l'édition 2012, qui se déroulera le Samedi 31 mars 2012 à Peujard au terme de la dite convention.

Considérant que ce projet a un intérêt pour tous les jeunes des Communautés de Communes de la Haute Gironde, il a été proposé que cette manifestation fasse l'objet d'un partenariat entre lesdites collectivités et la Mission Locale Haute Gironde, chargée de coordonner l'action.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la mise en œuvre de cette opération et notamment la convention de partenariat
- d'octroyer une subvention de 300 € au bénéfice de la Communauté de Communes de St Savin dans le cadre de ce partenariat
- de dire que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2012, chapitre 65 fonction 01.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

XV. Informations Diverses

Alain Pastureau invite ses collègues à prendre connaissance du rapport de la visite du 22 février 2012 au centre aquatique « spadium de Salles » de la CDC Val de l'EYRE.

Monsieur Alain TABONE invite les délégués présents à partager le verre de l'amitié offert par la commune.

Monsieur Le Président lève la séance à 20h15.